



### **CP ANCIC du 13 septembre 2018**

L'ANCIC, en réaction aux propos du Dr Bertrand de Rochambeau, président du SYNGOF, souhaite exprimer à l'ensemble des citoyennes et citoyens français son indignation.

La loi Veil, en dépénalisant l'avortement, a permis aux femmes de disposer librement de leur corps, en toute sécurité sanitaire depuis 1975 et a confié au corps médical cette mission.

Les professionnels de notre association veillent depuis 1979 à l'application de cette loi, à la défense des droits génésiques des femmes et des professionnels de l'IVG et de la contraception.

Les propos du président du SYNGOF ne sont pas dignes d'un médecin dont le principe fondamental est de contribuer à la bonne santé de ses patients. Rappelons qu'à chaque fois qu'un pays a légalisé l'avortement, la santé des femmes et des enfants en a immédiatement été meilleure et qu'il reste malheureusement aujourd'hui encore des femmes qui meurent des conséquences de l'interdiction de l'avortement : 1 femme toutes les 7 minutes dans le monde !

Assimiler l'Interruption Volontaire de Grossesse à un homicide est inacceptable et ce type de propos ne peut que renforcer les difficultés de parcours des femmes en situation de demande d'IVG, et est insultant vis à vis des professionnels qui les prennent en charge dans l'objectif de répondre au mieux à leur demande .

La recrudescence de propos anti-IVG en France et en Europe, alors que d'autres pays luttent encore pour une dépénalisation de l'avortement au péril de la vie des femmes, ne peut que nous inquiéter et nous oblige à conserver toute notre vigilance quant à l'application de la loi de 1975.

La parole du Dr Bertrand de Rochambeau ne peut, en aucun cas, être considérée comme représentative du corps médical français et nous conduit à demander sa démission immédiate de Président du Syndicat des Gynécologues Obstétriciens de France.

Le Bureau de l'ANCIC

Contact: [info@ancic.asso.fr](mailto:info@ancic.asso.fr)